

Coupes 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE LA MALMAISON



Grande de 200 hectares, la forêt domaniale de La Malmaison est plus connue sous le nom de "Bois de Saint-Cucufa" : elle a appartenu à Joséphine de Beauharnais après la Révolution.

Elle est essentiellement constituée de châtaigniers et de chênes.

Son relief et sa mosaïque de sols expliquent la grande variété de paysages : futaies de chênes anciens, pentes couvertes de châtaigniers, aulnaies-frénaies dans les vallons.

Elle abrite une biodiversité riche, notamment dans les milieux ouverts comme l'étang de Saint-Cucufa.

Elle est gérée par l'Office national des forêts qui a pour principaux objectifs de préserver la qualité des paysages et d'accueillir le public tout en rajeunissant les peuplements pour garantir l'avenir de la forêt.

Des exploitations sont programmées chaque année afin de, renouveler et éclaircir les peuplements.



La forêt domaniale de La Malmaison touchée par la maladie de l'encre :

L'ONF sécurise et renouvelle la forêt

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2010-2024.

La forêt domaniale de La Malmaison connaît aujourd'hui un dépérissement important de ses peuplements de châtaigniers atteints par la maladie de l'encre.

L'ONF programme des coupes, suivies de plantations, nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'espace forestier et renouveler la forêt.

Deux types de coupes sont programmées en lien avec la maladie de l'encre :

- >> Des coupes sanitaires sur les parcelles les plus impactées pouvant conduire à des coupes rases
- >> Des coupes de sécurité aux abords des chemins et des routes

La forêt domaniale de La Malmaison se caractérise par une proportion importante de châtaigniers, représentant plus de 60% des peuplements

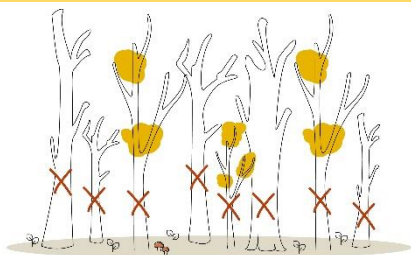
Ce petit massif d'environ 200 hectares souffre d'un dépérissement important de cette essence dû à la maladie de l'encre, un champignon microscopique qui détruit le système racinaire des arbres.

Cette maladie est due à un pathogène (micro-organisme) microscopique qui attaque le système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement rapide des châtaigniers sur de nombreuses parcelles de la forêt.

Ce pathogène, à l'état latent, s'est propagé très rapidement ces dernières années au sein des châtaigniers en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Puis les périodes de sécheresse qui ont suivi et qui se sont succédées n'ont pas permis aux arbres affaiblis de réagir.

Coupes 2020

Illustration d'une coupe sanitaire suivie de plantation



La maladie de l'encre

Elle fait son apparition en 1871 dans les Cévennes et endommage les châtaigneraies.

Il s'agit d'un champignon appelé *Phytophthora* qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux, aux printemps pluvieux, favorables à la prolifération de ce champignon qui se propage plus facilement dans l'eau.

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.



Une coupe sanitaire va sécuriser l'espace sur les parcelles 3, 13, 30, 46, 48, 52

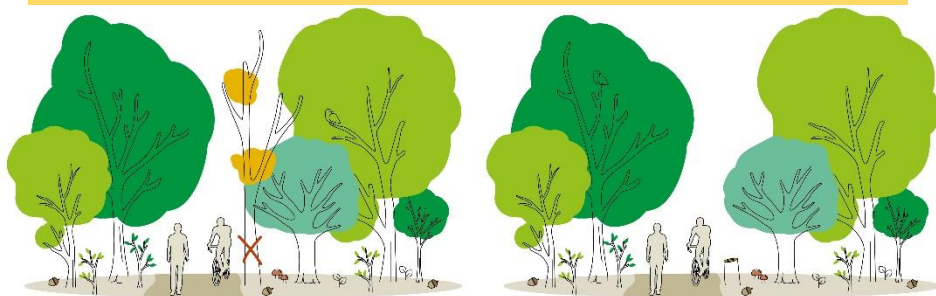
Les châtaigniers de ces parcelles sont touchés par la maladie de l'encre. Ils seront enlevés afin de sécuriser les zones concernées et renouveler les peuplements.

Numéro de parcelle	Surface de la parcelle	Surface concernée par la coupe
Pa 3	1.99 ha	0.5 ha
Pa 13	2.18 ha	La totalité de la surface
Pa 30	1.57 ha	0.80 ha
Pa 46 :	2.15 ha	0.75 ha
Pa 48	1 ha	0.70 ha
Pa 52	1.34 ha	La totalité de la surface

Parallèlement à ces coupes, des coupes de sécurisation sur les parcelles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 50, 63, 74b, 77, 82 et 83 vont avoir lieu aux abords des chemins

Cette intervention consiste à enlever tous les arbres dépérissants et dangereux afin de sécuriser l'espace forestier. En effet ces arbres, principalement des châtaigniers souffrant de la maladie de l'encre, sont fortement dépérissants et représentent un danger sérieux pour les usagers de la forêt. Risques de chablis (déracinement) et de chutes de branche seront ainsi évités grâce à cette coupe sanitaire (de sécurité) diminuant ainsi les dangers.

Illustration d'une coupe de sécurité aux abords des chemins



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Contact ONF agence
Ysatys Nadji
Chargée de communication
Ysatys.nadji@onf.fr

Contact ONF Unité Territoriale de Versailles
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr l'Ecole

Coupes 2020

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables;
- Les bois resteront à terre dans la parcelle puis ils seront stockés en bordure de chemin avant d'être transportés.

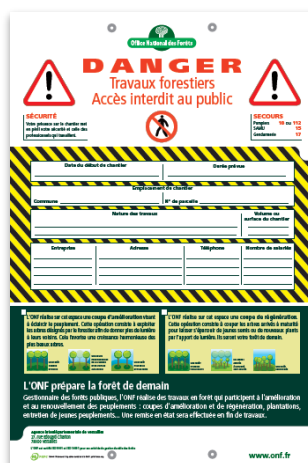


Les coupes débuteront à la **mi-novembre** :

Les travaux programmés se dérouleront cet hiver selon le planning suivant :

16 novembre 2020 :
début des coupes
parcelles 13 & 30

Janvier 2021; reprise
des coupes sanitaires
parcelles 3, 46, 48 & 52



- Ces coupes seront réalisées par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.
- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public

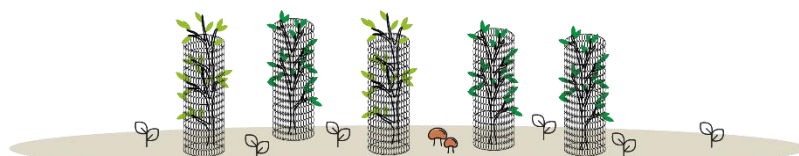
Des plantations seront ensuite mises en œuvre

Une fois l'exploitation et le débardage (évacuation des bois) terminés, l'ONF procédera à des plantations d'essences diverses tolérantes au pathogène, adaptées au sol et au climat.

>> Avant la plantation, une opération de broyage

de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.

>> Les jeunes plants sont protégés de la dent du gibier par des protections individuelles

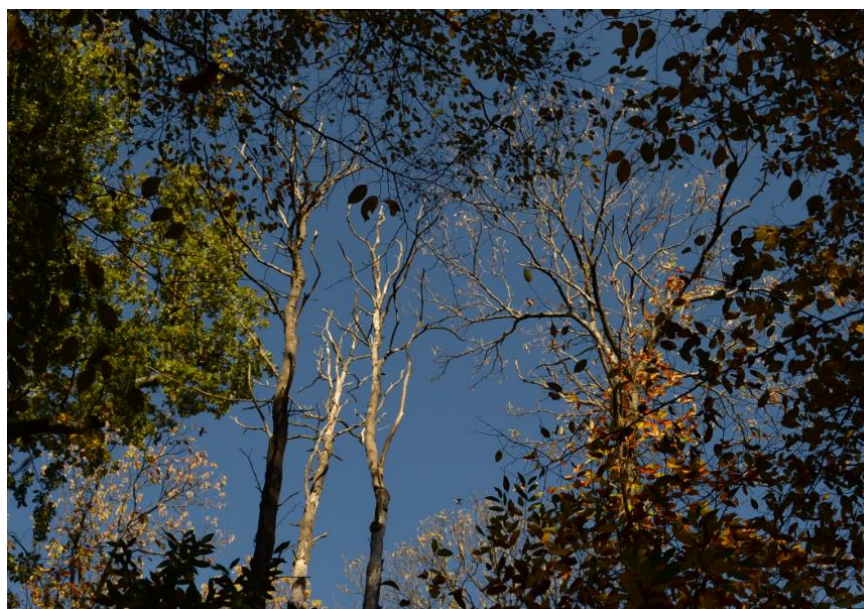


Coupes 2020

Illustrations : Une forêt péri-urbaine très fréquentée aux peuplements déperissants



La parcelle 13, appréciée des usagers pour son parcours sportif.



Zoom sur la canopée de la parcelle 13, des châtaigniers morts sur pied.

Photos ONF — novembre 2020

Les dépérissements vus du ciel Parcelle 48 – novembre 2020



Châtaigniers dépérisants // autres feuillus

Coupes 2020

Plan des coupes
Hiver 2020-2021
Forêt domaniale de La Malmaison

